

DO 2003200432131

Question n° 120 de M^{me} Annemie Turtelboom du 16 septembre 2004 (N.) à la ministre de l'Emploi et de la Protection des consommateurs:

Augmentation du nombre de personnes se plaignant de maux de dos au travail.

Un article publié dans la presse néerlandaise a récemment attiré l'attention sur le nombre croissant de personnes se plaignant de maux de dos dans les entreprises, surtout du secteur industriel. D'après les résultats d'une enquête menée par l'Inspection du travail dans 187 entreprises (principalement dans l'industrie des produits alimentaires et de jouissance), 40 % de celles-ci étaient en infraction. Concernant la sécurité des machines, ainsi que l'inventaire et l'évaluation obligatoires des risques, une entreprise sur les cinq contrôlées n'était pas en règle.

Les charges physiques constituent l'une des principales causes d'absentéisme et d'incapacité de travail dans l'industrie néerlandaise. Les travailleurs âgés, surtout, souffrent de maux de dos.

1.

- a) Dispose-t-on en Belgique d'études et de chiffres relatifs au nombre de personnes souffrant de maux de dos dans le secteur industriel?
- b) Dans l'affirmative, pourriez-vous en donner un bref aperçu?

2. Il est souvent difficile de vérifier dans la pratique si, et dans quelle mesure, les travailleurs doivent soulever des charges excessives. D'où l'intérêt de mettre l'accent sur les actions préventives, visant plutôt à prévenir les maux de dos.

- a) De telles actions sont-elles menées dans les entreprises, à votre connaissance?
- b) Dans la négative, envisagez-vous de mener d'éventuels projets de prévention pour remédier au problème? Ces projets devraient en effet contribuer à long terme à motiver les travailleurs et à réduire l'absentéisme.

Réponse de la ministre de l'Emploi et de la Protection des consommateurs du 29 novembre 2004, à la question n° 120 de M^{me} Annemie Turtelboom du 16 septembre 2004 (N.):

1. Il ressort d'une étude européenne réalisée par la Fondation de Dublin en 2001 (Paoli et Merlié) qu'en Belgique, 21 % des travailleurs souffrent de maux de dos et 17 % de maux à la nuque et à l'épaule.

DO 2003200432131

Vraag nr. 120 van mevrouw Annemie Turtelboom van 16 september 2004 (N.) aan de minister van Werk en Consumentenzaken:

Toenemend aantal rugklachten op het werk.

Een Nederlands persartikel bracht onlangs het toenemend aantal rugklachten in bedrijven — vooral de industriële sector — onder de aandacht. Na onderzoek door de Arbeidsinspectie in 187 bedrijven (hoofdzakelijk in de voedings- en genotsmiddelenindustrie) bleek 40 % onder hen in overtreding. Wat betreft de machineveiligheid en de verplichte risico-inventarisatie en risico-evaluatie ging één op de vijf onderzochte bedrijven over de schreef.

Lichamelijke belasting is in de Nederlandse industrie één van de belangrijkste oorzaken van ziekteverzuim en arbeidsongeschiktheid. Vooral oudere werknemers kampen met rugklachten.

1.

- a) Bestaat in België onderzoek en cijfermateriaal over het aantal rugklachten in de industriële sector?
- b) Zo ja, kan u een bondig overzicht hiervan geven?

2. Vaak valt het in de praktijk moeilijk te controleren of en in welke mate de werknemers te zwaar moeten tillen. Vandaar dat vooral de nadruk moet gelegd worden op preventieve acties om meer rugklachten te voorkomen.

- a) Heeft u weet van dergelijke acties binnen bedrijven?
- b) Zo neen, denkt u aan eventuele preventieve projecten om deze problematiek te verhelpen? Op termijn zullen deze projecten namelijk leiden tot gemotiveerdere arbeiders en tot minder ziekteverzuim.

Antwoord van de minister van Werk en Consumentenzaken van 29 november 2004, op de vraag nr. 120 van mevrouw Annemie Turtelboom van 16 september 2004 (N.):

1. Uit een in 2001 uitgevoerd Europees onderzoek van de Stichting van Dublin (Paoli en Merlié) blijkt dat in België 21 % van de werknemers klagen over rugpijn, en 17 % over nek- en schouderpijn.

Nous pouvons mentionner les recherches et les publications suivantes (éditées par la politique scientifique fédérale) en matière de lombalgie, entre autres:

- Évaluation multidisciplinaire et interdisciplinaire de la problématique de la colonne vertébrale cervicale et lombaire du personnel hospitalier et développement et mise en œuvre d'un programme de prévention primaire: rapport final (SSTC.2001);
- Analyse d'affections musculosqueletti-ques dans l'environnement du travail et surcharge du dos: rapport final (SSTC, 2001);
- Étude de suivi des déterminants étiologiques et pronostiques des lombalgie liées à la profession (projets SSTC PS/93/25 — PS/01/27-PS/12/26).

Le contenu de ces publications et celui d'autres publications est disponible sur le site internet www.belspo.be.

- 2.
- a) et b) Le conseiller en prévention-médecin du travail de l'entreprise doit en particulier veiller à ce que le travail soit adapté au travailleur et il doit, dans ce sens, analyser les postes de travail, remettre des avis sur une éventuelle adaptation de ce poste de travail et proposer des mesures en vue de prévenir les risques, de les éliminer ou de les limiter.

L'Inspection Contrôle du bien-être au travail, quant à elle, veille au respect des dispositions de l'arrêté royal du 12 août 1993 concernant la manutention manuelle de charges.

En ce qui concerne les actions préventives:

Dans le cadre des projets du Fonds social européen, la Direction générale Humanisation du travail du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale est le promoteur du projet «Lombalgie». Des actions de sensibilisation ont été et sont organisées pour les différents groupes cibles. Les outils spécifiques tels que les brochures, les vidéos et les CD/DVD-rom ont été développés et mis à disposition.

La direction générale Humanisation du travail dont une des tâches consiste en la sensibilisation à tous les domaines du bien-être, a lancé le projet FSE relatif à la prévention des lombalgie dans le secteur des écoles maternelles et de l'accueil des enfants. Dans le cadre de ce projet, une méthode a été conçue et spécialement axée sur les problèmes de ce secteur. Dans tout le pays, des sessions de sensibilisation sont organisées depuis 2001 au sujet de la méthode; elles s'adressaient aux directions des établissements ainsi qu'au personnel. De plus,

Onder meer volgende onderzoeken en publicaties (van het Federaal Wetenschapsbeleid) inzake rugklachten bij werknemers kunnen ter zake vermeld worden:

- Multi- en interdisciplinaire evaluatie van cervikale en lumbale wervelkolomproblematiek bij ziekenhuisverplegend, met toepassing van een primair preventieprogramma: eindrapport (DWTC.2001);
- Analyse van musculo-skelettale aandoeningen in de arbeidsomgeving en rugbelasting: eindrapport (DWTC, 2001);
- Follow-up studie naar etiologische en prognostische determinanten van beroepsgebonden rugpijn (DWTC-projecten PS/93/25 — PS/01/27-PS/12/26).

De inhoud van deze en andere publicaties zijn terug te vinden op de website www.belspo.be.

- 2.
- a) en b) De preventieadviseur-arbeidsgeneesheer van de onderneming moet er in het bijzonder op toezien dat het werk aangepast is aan de werknemer en hij moet in die zin de arbeidsposten analyseren, adviezen geven over een eventuele aanpassing van deze arbeidspost en maatregelen voorstellen om de risico's te voorkomen, te elimineren of deze te beperken.

De Inspectie Toezicht op het welzijn op het werk van haar kant ziet toe op de naleving van de bepalingen van het koninklijk besluit van 12 augustus 1993 betreffende het manueel hanteren van lasten.

Wat betreft de preventieve acties:

In het kader van de projecten van het Europees Sociaal Fonds is de algemene directie Humanisering van de arbeid van de FOD Werkgelegenheid, Arbeid en Sociaal Overleg de promotor van het project «Rugklachten». Sensibilisatieacties werden en worden georganiseerd voor verschillende doelgroepen. Specifieke hulpmiddelen zoals brochures, video en CD/DVD-rom werden ontwikkeld en ter beschikking gesteld.

De algemene directie Humanisering van de arbeid waarvan één van de opdrachten de sensibilisatie aangaande alle domeinen van het welzijn is, startte het ESF-project rond rugklachtenpreventie in de sector van de kleuterscholen en de kinderopvang. In het kader van dit project werd een methode ontwikkeld speciaal gericht op de problemen in deze sector. In heel het land worden sinds 2001 sensibilisatiesessies rond de methode georganiseerd die zich zowel richten naar de directies van de instellingen als naar het personeel. Bovendien strekte de

la sensibilisation valait également pour les inspections et pour les enseignants dans les branches d'enseignement qui forment les futurs travailleurs dans ces secteurs. L'attention s'est aussi portée sur les professeurs d'éducation physique. La sensibilisation comporte de notions théoriques, d'exercices pratiques, de techniques de soulèvement et d'adaptations ergonomiques au profit du dos. Lors d'une évaluation intermédiaire, des adaptations ont été effectuées et des institutions ayant de bonnes pratiques (adaptations ergonomiques) ont été principalement contactées en vue d'optimaliser et d'enrichir la brochure et le matériel sur images.

La méthode a été élargie à d'autres secteurs. Le secteur de l'agriculture est aussi sensibilisé depuis 2004. Une brochure spécifique, un CD-rom et une formation ont été conçus. Un lien a été établi entre le projet FSE « Preventagri », qui a pour objectif de sensibiliser le secteur agricole aux accidents du travail, au stress et aux maladies professionnelles et dont le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale est également le promoteur. Par le biais des contacts avec les partenaires du projet Preventagri, une formation « formation des formateurs pour les acteurs de l'agriculture et de l'horticulture » a déjà été donnée. Les formateurs ont été formés pour donner eux-mêmes des cours de prévention pour le dos aux personnes intéressées du secteur.

Un autre secteur visé est le secteur de la construction qui a toujours un des plus hauts pourcentages d'accidents du travail et d'absentéisme en Europe. De plus, le thème de la Semaine européenne 2004 est « Construire en toute sécurité ». Dans ce cadre, une méthode adaptée et des moyens d'aide ont été mis au point provisoirement. Cette approche a été expliquée lors du colloque « Veilig bouwen — Construire en toute sécurité » qui se déroulerait le 18 octobre 2004 à la salle Diamant à Bruxelles.

Il s'agirait entre autres d'une formation des formateurs avec pour public cible: les écoles, les coordinateurs de sécurité, les centres de formation, les PME, les Services de prévention, les assurances, les professionnels du secteur de la construction, le CNAC, ...

Le National opleidingscentrum, un institut de formation qui dépend de la direction générale Humanisation du travail, organise chaque année différents séminaires qui s'adressent aux conseillers en prévention: médecins du travail, ergonomes, et ce en rapport avec la problématique des lombalgie et l'ergonomie dans divers secteurs (par exemple les grandes cuisines, les écoles, le transport).

En outre, le Comité provincial pour la promotion du travail en Flandre orientale organise continuellement depuis des années des formations sur la

sensibilisation qui va de l'inspecteur en leerkrachten dans les branches d'enseignement qui forment les futurs travailleurs dans ces secteurs. L'attention s'est aussi portée sur les professeurs d'éducation physique. La sensibilisation comporte de notions théoriques, d'exercices pratiques, de techniques de soulèvement et d'adaptations ergonomiques au profit du dos. Lors d'une évaluation intermédiaire, des adaptations ont été effectuées et des institutions ayant de bonnes pratiques (adaptations ergonomiques) ont été principalement contactées en vue d'optimaliser et d'enrichir la brochure et le matériel sur images.

De méthode est étendue à d'autres secteurs. Le secteur de l'agriculture est aussi sensibilisé depuis 2004. Une brochure spécifique, un CD-rom et une formation ont été conçus. Un lien a été établi entre le projet FSE « Preventagri », qui a pour objectif de sensibiliser le secteur agricole aux accidents du travail, au stress et aux maladies professionnelles et dont le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale est également le promoteur. Par le biais des contacts avec les partenaires du projet Preventagri, une formation « formation des formateurs pour les acteurs de l'agriculture et de l'horticulture » a déjà été donnée. Les formateurs ont été formés pour donner eux-mêmes des cours de prévention pour le dos aux personnes intéressées du secteur.

Un autre secteur visé est le secteur de la construction qui a toujours un des plus hauts pourcentages d'accidents du travail et d'absentéisme en Europe. De plus, le thème de la Semaine européenne 2004 est « Construire en toute sécurité ». Dans ce cadre, une méthode adaptée et des moyens d'aide ont été mis au point provisoirement. Cette approche a été expliquée lors du colloque « Veilig bouwen — Construire en toute sécurité » qui se déroulerait le 18 octobre 2004 à la salle Diamant à Bruxelles.

Il s'agirait entre autres d'une formation des formateurs avec pour public cible: les écoles, les coordinateurs de sécurité, les centres de formation, les PME, les Services de prévention, les assurances, les professionnels du secteur de la construction, le CNAC, ...

Le National opleidingscentrum, un institut de formation qui dépend de la direction générale Humanisation du travail, organise chaque année différents séminaires qui s'adressent aux conseillers en prévention: médecins du travail, ergonomes, et ce en rapport avec la problématique des lombalgie et l'ergonomie dans divers secteurs (par exemple les grandes cuisines, les écoles, le transport).

Bovendien organiseert le Provinciaal Comité voor de bevordering van de arbeid van Oost-Vlaanderen sinds jaren continu opleidingen

prévention pour le dos pour le secteur de la santé. Les autres Comités provinciaux prévoient également chaque année dans leurs programmes d'action des thèmes ergonomiques.

Le service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale diffuse aussi du matériel de promotion, entre autres via le Point focal belge de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé à Bilbao notamment des fact sheets et des affiches. Elles peuvent aussi être consultées via le site internet du Point focal belge: <http://be.osha.eu.int>.

Ce service public publie aussi des brochures relatives au soulèvement manuel de charges: dans la série de stratégie de prévention Sobane, une brochure est dédiée à ce thème et la brochure sur la manutention manuelle de charge est également disponible.

Enfin, je peux aussi vous faire savoir que la politique scientifique fédérale organise le 2 décembre 2004 un après-midi d'étude-séminaire de travail sur la prévention des lombalgies au travail où on abordera plus en profondeur la prévention anticipée des maux dans le bas du dos liés à la profession et où des informations seront également fournies sur la nature des lombalgies en rapport à la profession.

rugklachtenpreventie voor de gezondheidssector. De overige Provinciale Comités voorzien jaarlijks in hun actieprogramma's eveneens ergonomische thema's.

De federale overhedsdienst Werkgelegenheid, Arbeid en Sociaal Overleg verspreidt eveneens promotiemateriaal onder meer via het Belgisch Focal Point van het Europees Agentschap voor veiligheid en gezondheid in Bilbao zoals facts sheets en affiches. Ook te raadplegen via de Belgische Focal Point website: <http://be.osha.eu.int>.

Deze overhedsdienst publiceert eveneens brochures met betrekking tot het veilig tillen van lasten: in de Sobane-preventiestrategie-reeks is een brochure gewijd aan dit thema en ook de brochure over het manueel hanteren van lasten is beschikbaar.

Ten slotte kan ik u nog meedelen dat het Federaal Wetenschapsbeleid op 2 december 2004 een werkseminarie-studienamiddag over de preventie van rugklachten op het werk organiseert waar dieper zal ingegaan worden op de voortijdige preventie van beroepsgebonden lage rugpijn en waar ook informatie zal verstrekt worden over de aard van de rugklachten in professioneel verband.